



réseau **U**niversités **S**ans **f**rontières

COMMUNIQUE DE PRESSE RUSF69 - UN TITRE DE SÉJOUR POUR ELVIS !

Elvis KEMAYOU est en France depuis 2001. Il est marié, père et beau père de deux enfants nés en France en 2008 et 2011. Il habite Villeurbanne, ancien salarié à Saint-Priest, il est actuellement en Formation supérieure au CNAM. Il n'en peut plus des rejets répétitifs de sa demande de titre de séjour avec menaces d'expulsion.

Depuis 2005 et particulièrement depuis 2008, où de sa propre initiative, il a signalé à la préfecture qu'il vivait et travaillait avec des faux papiers, il souhaite obtenir un titre de séjour pour enfin sortir de la clandestinité.

Toutes ses demandes sont systématiquement rejetées :

- 1) Au départ il fallait présenter les bulletins de payes et avis d'impositions : il l'a fait, résultat rejet.
- 2) Il fallait une promesse d'embauche : il l'a transmise avec le soutien de la CGT et de son avocat, résultat rejet.
- 3) Il lui fallait prouver le paiement d'un loyer, il l'a fait, résultat : rejet.
- 4) Il fallait prouver une attache familiale en France - actes de naissance d'enfants, livret de famille en France, acte de mariage – il a fourni tous ces documents, résultat : rejet.

Pourtant, lors de sa dernière demande de titre de séjour en janvier dernier, on lui a dit, à la préfecture, que l'ensemble des pièces du dossier plaidait en sa faveur.

Par ailleurs, la santé de sa femme est très fragile et sa présence auprès d'elle et des enfants plus que jamais indispensable.

Surmontant les difficultés grâce à son obstination et sa volonté d'insertion, il a pu malgré tout cela suivre des cours au CNAM qui lui ont permis d'obtenir en 2011 l'équivalent d'un bac +3 en « Économie et Gestion ». Il est actuellement inscrit en bac +4 et doit passer les Unités de valeur correspondantes en juin prochain. Un départ de Lyon lui interdirait de valider ces Unités et briserait ses efforts et ses espoirs.

Ainsi, nous craignons beaucoup qu'une Obligation de Quitter le Territoire Français lui interdise de continuer et de valider sa formation et, surtout, ne mette sa famille en danger car la situation est telle qu'aujourd'hui, malgré tout les éléments en sa faveur, Elvis n'en peut plus...

Le Réseau Université Sans Frontière exige que soit attribué sans délais un titre de séjour vie privée et familiale à Elvis afin d'éloigner définitivement les craintes que nous nourrissons à son égard.

Réseau Université Sans Frontière de Lyon.